

Convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 avec le Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Nouveau Théâtre

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le second mandat de M. Sylvain MAURICE à la tête du Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté s'achève le 31 décembre 2008.

Suite aux conclusions très favorables du rapport d'évaluation du contrat de décentralisation dramatique 2006-2008 réalisé par Pascale BAYAERT, Inspectrice à la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, le Ministère de la Culture et de la Communication a proposé à M. Sylvain MAURICE d'effectuer un troisième mandat de Directeur du Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Au cours de ces trois prochaines années, le CDN représenté par M. Sylvain MAURICE entend poursuivre et accentuer son travail autour des objectifs fondamentaux du contrat de décentralisation, à savoir : le soutien à la création théâtrale contemporaine, l'irrigation du territoire régional, la sensibilisation des publics et la formation.

Le projet artistique et culturel proposé par le CDN pour les années 2009-2011 recoupe les objectifs que poursuit la Ville de Besançon en matière de soutien à la création théâtrale contemporaine, de diffusion des oeuvres du répertoire et d'élargissement des publics, en particulier dans une perspective de complémentarité artistique et culturelle entre les principaux acteurs de la scène bisontine : le Nouveau Théâtre/Centre Dramatique National, le Théâtre de l'Espace/Scène Nationale, le Théâtre Musical de Besançon et la future Scène des Musiques Actuelles.

Dès lors, la Ville de Besançon entend apporter une contribution significative à la réalisation du projet du CDN sous la forme d'aides financières et techniques.

Les engagements du CDN et de la Ville sont précisés dans la convention d'objectifs et de moyens annexée au présent rapport. Ils portent notamment sur :

1. Les engagements du CDN de Besançon Franche-Comté :

Le CDN s'engage à :

- présenter chaque année au moins deux spectacles nouveaux produits ou majoritairement coproduits par lui-même. Toutefois, pour permettre l'exploitation prolongée des productions d'une saison sur l'autre, le directeur pourra ne présenter qu'une seule création nouvelle une année donnée, à charge pour lui de s'acquitter sur l'ensemble de son contrat de l'obligation définie au début de cet article ;
- présenter trois saisons théâtrales dans les locaux mis à sa disposition ;
- collaborer régulièrement avec les artistes et partenaires culturels locaux, en particulier le Théâtre de l'Espace/Scène Nationale et le Théâtre Musical de Besançon,
- mettre en place une politique d'action culturelle et de sensibilisation des publics en liaison avec les établissements scolaires, les équipements socio-culturels, les maisons de quartier, etc.
- porter une attention particulière à l'activité théâtrale développée à Besançon et en région par les compagnies professionnelles, notamment dans le cadre d'un soutien à la création par une politique d'accueil, de coproduction et/ou de production,
- collaborer, sous réserve de partage de choix artistique, au dispositif Emergences mis en place par la Ville pour soutenir la jeune création en partenariat avec le Théâtre de l'Espace/Scène Nationale, le Théâtre Musical de Besançon et la future Scène de Musiques Actuelles,

- participer à la réflexion concernant le rapprochement et/ou la mutualisation de services et de moyens avec les autres scènes locales (Théâtre Musical de Besançon et le Théâtre de l'Espace/Scène Nationale) dans le but de soutenir plus efficacement la création artistique à Besançon et dans sa région, d'accroître l'efficacité de l'action culturelle, d'élargir les publics et de faciliter leur circulation d'une scène à l'autre,

- communiquer à la Ville de Besançon ses axes précis de programmation et d'actions pour chaque saison, dès le mois de juin précédant ladite saison.

Les nouvelles orientations culturelles et artistiques de Sylvain MAURICE ont été présentées et discutées avec l'Etat et la Ville de Besançon. Elles précisent les engagements de Sylvain MAURICE en matière de création et de production de spectacles, tels que prévus dans son contrat de décentralisation.

Par ailleurs, le Nouveau Théâtre pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un projet d'établissement concerté entre les différents partenaires : la Ville, l'Etat et la Région Franche-Comté.

2. Les engagements de la Ville

La Ville alloue au CDN une subvention annuelle de fonctionnement versée en deux tranches, au 1^{er} février et au 1^{er} juin.

Sous réserve du vote des budgets 2009, 2010 et 2011, cette subvention sera constituée chaque année d'une subvention de base d'un montant minimum fixé à 441 532 €.

Le montant de la première tranche, versée au 1^{er} février, est égal à 50 % de cette subvention.

En outre, la Ville allouera chaque année au CDN une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € pour le renouvellement de ses équipements scéniques, sur présentation d'un plan d'investissement et d'un état des dépenses effectuées. Le matériel acquis restera propriété de la Ville.

En outre, la Ville met à la disposition de l'association :

- . le Nouveau Théâtre du Casino dont le loyer annuel est fixé à 58 388 €,
- . un appartement situé au 140 Grande Rue, permettant l'accueil des artistes, contre une participation au loyer et aux charges locatives,
- . la salle YANO au 27 rue de la République,
- . 3 alvéoles dans le hangar de décors de Chemaudin.

La salle YANO et les 3 alvéoles sont mises gratuitement à la disposition du CDN.

Les conditions de mise à disposition de ces espaces sont précisées dans une convention spécifique de mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver ce projet,
- à autoriser M. le Maire à signer :
 - * la convention d'objectifs et de moyens 2009-2011,
 - * la convention spécifique de mise à disposition de locaux dans les conditions énoncées ci-dessus à intervenir avec le CDN.

«Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est vrai qu'il est nécessaire d'étudier la mutualisation parce que trois directeurs pour trois théâtres.

M. LE MAIRE : Nous sommes au n° 16 Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je voulais faire la synthèse des trois rapports.

M. LE MAIRE : Allez-y, faites votre synthèse.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Par rapport à cela, va-t-on prendre des engagements allant dans le sens d'une meilleure mutualisation et surtout est-ce qu'on a besoin d'avoir trois directeurs, trois projets, sachant qu'il y a quand même un directeur qui doit prendre sa retraite. Pour les projets artistiques, il existe des synergies possibles.

M. LE MAIRE : Ce qui est demandé aux différentes scènes c'est qu'elles renforcent leur coopération et je crois que depuis quelques années il y a beaucoup de collaborations qui se sont mises en place, qui se sont développées entre nos trois scènes nationales. Vous disiez tout à l'heure que c'était une chance la culture, c'était une nécessité, nous avons la chance d'avoir trois scènes nationales ici à Besançon, d'ailleurs la commission a donné un avis favorable unanime à ces propositions.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : La commission a donné un avis favorable, je vais vous expliquer dans quel contexte. On avait promis de me faire parvenir des documents parce que j'avais quand même demandé qu'il y ait une meilleure analyse du rapport d'activités de ces trois structures pour voir dans quelle mesure on pouvait aller vers plus d'efficacité. Est-ce qu'aujourd'hui on a la certitude, parce qu'on résigne des conventions, que l'efficacité est atteinte car c'est aussi la finalité de notre politique culturelle. On n'est pas loin des 9 M€ pour les trois...

M. LE MAIRE : Non, les subventions ne correspondent pas à cela Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Pour les trois structures combinées Monsieur le Maire, je ne parle pas d'une seule structure.

M. LE MAIRE : Les subventions de la Ville c'est 1,2 M€ pour le Théâtre Musical, c'est 700 000 € pour l'Espace Planoise, ça fait 1,9 M€ et c'est 400 000 € pour le Nouveau Théâtre, pour la Ville ça fait 2,3 M€. N'annoncez pas que la Ville met 9 M€, la Ville met 2,3 M€.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : On va dire 7 M€.

M. LE MAIRE : Non, 2,3 M€ Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je parle sur 3 ans Monsieur le Maire car il s'agit de conventions signées pour 3 ans. Les rapports ne m'ont pas été communiqués et j'avoue que ce n'est pas la première fois qu'on me promet de m'envoyer des documents et qu'on ne le fait pas. Comment voulez-vous travailler ? En fait finalement on est un bureau d'enregistrement, je suis désolée. On doit dire si oui ou non nous sommes d'accord avec certaines politiques mais pour prendre les bonnes décisions il est nécessaire qu'on ait plus d'éléments relatifs aux décisions qu'on prend. Quand on me demande si oui ou non je suis d'accord de verser 1,5 M€ à tel ou tel théâtre, je peux l'être mais sur quelles bases ?

M. LE MAIRE : On doit vous donner les documents que vous demandez. Une référence, c'est le nombre de spectateurs et on a dû vous communiquer les chiffres. L'Espace Planoise joue à guichet fermé, le CDN joue à guichet fermé, cela vaut bien tous les rapports quand même ; quant au Théâtre Musical, il n'a jamais été plein mais il y a une bonne activité même si là il y a un changement de public, d'activité, donc c'est en train de se relancer et il y a peut-être un peu moins de monde. Mais globalement toutes nos scènes fonctionnent bien et les directeurs de ces scènes nous demandent plus d'argent parce

qu'ils devraient jouer plus mais vous savez que contrairement à une idée reçue, plus on joue plus ça coûte, vous le savez cela ? Donc ils nous ont demandé, ce qui ne leur a pas d'ailleurs été accordé, qu'on leur donne plus pour pouvoir jouer plus, Yves-Michel DAHOUI peut le confirmer. Les salles ne sont pas vides, ce qui prouve d'ailleurs comme vous le disiez qu'il y a un grand besoin de culture dans cette ville.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je suis d'accord avec vous là-dessus.

M. LE MAIRE : Je ne vous en voudrai pas si vous vous abstenez, faute d'avoir eu les documents demandés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.